



Violence volontaire en récidive

Par **marizenar**, le **10/12/2015** à **23:57**

Bonjours, j'ai été victime d'une agression de la part de mon ex copain il à 3 jour, je précise qu'on a jamais vécu ensemble et que c'était une relation ou je pense avoir été sous emprise. Il y a 8 ans à 17 ans j'ai brulé sa voiture j'ai été condamné mais la relation à continuer et m'étant informé de l'emprise psychologique je pense que cet acte est en rapport avec ça. 8 ans après nous voila avec une violente agression avec 5 jours d'ITT avec guet a pen puisqu'il m'a isolé dans une ruelle en me tapant la tete contre le sol et des coups de pieds et de poings dans la tête.

Il y a 6 mois il m'a ouvert l'arcade je n'ai pas déposé plainte car il me mettait la pression toujours dans sa violence psychologique, j'avais pris une photo de mon visage en sang que j'ai transmis a la plainte que j'ai déposé ces derniers jours. Je suis dans le fond heureuse que tout ça se termine, je voudrai savoir si les violences faites il y a 6 mois seront pris en compte et aussi le guet apen. Je me sens très mal suite a toute cette histoire et j'ai peur qu'il s'en sorte alors qu'il a bien failli me tuer.

Par **Horti**, le **09/01/2016** à **17:29**

Oui le faits qui se sont commis il y a 6 mois, ne sont pas prescrits.
L'Officier de Police Judiciaire saisi agira dans le cadre de l'enquête préliminaire